Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 23 septembre 2024
N° CP-2024-7-9-2
N° applicatif 10457

9 ème **Commission**
Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Direction
Direction aménagement, contractualisation, ingéniérie

Service consulté

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT ARRÊTÉ DE L'ALSACE DU NORD

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des schémas de cohérence territoriale sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adopter le projet d'avis favorable sans remarque de la Collectivité européenne d'Alsace sur le projet de SCoT arrêté de l'Alsace du Nord.

RAPPORT

La révision du Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord a été prescrite en septembre 2018 et le projet de nouveau document a été arrêté le 4 juillet 2024.

Il convient de souligner la qualité de la démarche de révision qui a été menée au cours de laquelle la Collectivité européenne d'Alsace a été largement et continûment associée.

Après analyse, il est proposé d'émettre un avis favorable sans remarque au projet de Schéma de cohérence territoriale arrêté de l'Alsace du Nord dont l'ensemble des orientations retenues s'inscrivent en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la DGA Attractivité / Direction Économie Aménagement et Tourisme.

Le projet de SCoT de l'Alsace du Nord a été présenté aux membres de la Commission territoriale du Nord Alsace – Haguenau - Wissembourg le 4 septembre 2024 et a recueilli un avis favorable sans remarque.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable sans remarque sur le Schéma de cohérence territoriale arrêté de l'Alsace du Nord.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 13/09/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace